

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE-Bank ABC Tunisie-

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

Arab Banking Corporation Tunisie ci-après (« Bank ABC – Tunisie ») porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le 27 Avril 2023 à 14h00** au siège social de la Banque, les Berges du Lac, Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
3. Lecture et approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31/12/2022,
4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022,
5. Lecture des rapports des Co-Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31/12/2022,
6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31/12/2022,
7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2022,
8. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2022,
9. Nomination d'un administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration,
10. Allocation des jetons de présence aux administrateurs pour l'année 2023,
11. Pouvoirs en vue des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Arab Banking Corporation Tunisie -Bank ABC Tunisie-
Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2023.

Première Résolution

Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires ratifient les modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire, la déclarent régulièrement constituée, déclarent que ceci ne porte en rien atteinte à leurs intérêts et couvrent en conséquence, irrévocablement et sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et modes de convocation.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à**

Deuxième Résolution

Lecture et approbation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à**

Troisième Résolution

Approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire, après la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à**

Quatrième Résolution

Approbation des Etats Financiers de l'Exercice clos le 31 décembre 2022

Après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les états financiers tel qu'arrêtés au 31/12/2022.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à**

Cinquième Résolution

Approbation des Conventions Réglementées de l'Exercice clos le 31 décembre 2022

Après la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions et opérations réglementées de l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions et transactions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport des Commissaires aux Comptes ; et ce, conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi N°2016-48.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à**

Sixième Résolution

Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à**

Septième Résolution **Affectation des Résultats**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2022 qui s'élève à 5 979 millions Dinars (cinq millions neuf cent soixante-dix-neuf dinars) et décide de l'affecter comme suit:

Résultat de l'exercice	5 979
Résultats reportés au 31/12/2022	11 266
<hr/>	<hr/>
Bénéfice Distribuable	17 245
Réserves Légales	862
Dividendes	2 992
Reliquat	13 391
<hr/>	<hr/>
Affectation aux résultats reportés	13 391

Les dividendes à distribuer aux actionnaires, pour un montant de 2 992 millions dinars, soit 0,440 dinars par action, seront mis en paiement à partir du

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à**

Huitième Résolution **Nomination d'un Administrateur Indépendant**

Le mandat du Membre Indépendant Monsieur Abderrazak Zouari ayant pris fin au terme de l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Madame Selma Bellagha en tant que Membre Indépendant au sein du Conseil d'Administration ; et ce, pour une période de trois (03) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à**

Neuvième Résolution **Allocation des Jetons de Présence aux Administrateurs pour l'Année 2023**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023, la somme de 190 Mille Dollars Américains net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de ladite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à**

Dixième Résolution
Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale, d'enregistrement ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise au vote, **est adoptée à**